

27 – Évaluer les cités éducatives de la métropole de Lyon

La démarche d'évaluation départementale, co-financée par l'État et la métropole de Lyon, intervient en complément des évaluations locales effectuées par chaque cité éducative. Cette évaluation *in itinere* confiée à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, a été mise en place selon une démarche partagée avec les acteurs de l'Éducation nationale, les communes et la Métropole. Elle s'organise sur trois temps pour suivre l'expérimentation des cités éducatives. Dans son édition 2021, elle concerne uniquement les cités éducatives de la métropole de Lyon.

Territoire : Métropole de Lyon (édition 2021)

Champs thématiques :

- 1 • Conforter le rôle de l'école
- 2 • Promouvoir la continuité éducative
- 3 • Ouvrir le champ des possibles

Groupe cible : Acteur.ice.s des cités éducatives de la métropole

Contexte

La démarche d'évaluation des cités éducatives de la métropole de Lyon se réalise en trois temps qui correspondent à la durée de l'expérimentation des cités éducatives :

- Temps T0 (données sur l'année scolaire 2019-2020) où il s'agit de construire les indicateurs afin de présenter le contexte
- Temps T1 (données sur l'année scolaire 2020-2021) où il s'agit d'analyser et de mesurer l'efficacité de certaines actions
- Temps T2 (données sur l'année scolaire 2022-2023) : certains indicateurs permettront de mesurer les effets des cités éducatives, d'autres resteront tout le long de la démarche des indicateurs de contexte. D'autres encore aborderont l'efficacité ou l'efficacité de certaines actions/dispositifs au niveau départemental. Les actions ne sont pas toutes pilotées au niveau des cités éducatives.

Un groupe de travail « Évaluation » a été mis en place de décembre 2020 à mai 2021. Il a réuni environ 30 personnes et a permis de dresser les 15 critères communs d'évaluation qui permettront de suivre quelques orientations départementales sur les cités éducatives.

Par ailleurs, un séminaire a eu lieu le 1er juillet 2021 qui a permis aux 4 cités historiques¹ et à la cité éducative de Givors-Grigny de comprendre le travail mené par l'agence d'urbanisme. Ce temps d'échange a également permis de mettre en évidence la manière dont le temps T0 était aussi le moment d'effectuer un diagnostic des problématiques antérieures à la mise en œuvre des cités éducatives. Trois axes ont été retenus par le sous-préfet comme des thématiques sur lesquelles il fallait se concentrer :

- Parentalité (accompagnement des familles dans le fonctionnement des cités éducatives).
- Prévention du décrochage scolaire avec une attention très forte portée aux inter cycles (seconde, première, terminale et études supérieures).
- Renforcement des valeurs de la République et de la laïcité.

1 – Langlet-Santy-Mermoz (Lyon 8), ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, Grande-Île à Vaulx-en-Velin et Minguettes-Clochettes à Vénissieux-Saint-Fons. La cité éducative de Givors-Grigny a été intégrée après la labellisation et a reçu un fichier d'indicateurs pour son territoire. Si les cités éducatives de Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne et Bron reçoivent la labellisation, elles intégreront la démarche d'évaluation en tant qu'observateur.

Objectifs

L'objectif est de créer un socle commun d'évaluation des cités éducatives de la métropole de Lyon, un état des lieux au temps T0 autour des orientations locales ciblées sur 15 critères. Il s'agit par ailleurs d'observer, sur les trois années d'expérimentation, quels sont les effets de certaines actions et des démarches engagées auprès du public des cités éducatives de la métropole.

La mission de l'agence est de rendre compte de l'évolution de la situation autour des 15 critères communs d'évaluation. À partir de cela, des ajustements des objectifs stratégiques sont effectués par les pilotes au sein de chaque cité éducative. Enfin, l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a livré à chaque cité éducative un fichier d'indicateurs que les pilotes doivent s'approprier en deux phases : une première phase d'appropriation au niveau départemental, et une autre au niveau local.

Outils de mesures

Plusieurs outils de mesures ont été utilisés pour mener à bien le premier temps d'évaluation. Les analyses statistiques et les approches qualitatives sont les deux méthodes qui ont été mobilisées.

La collecte des données a été réalisée auprès des différents partenaires, à partir d'outils existants ainsi que des nouveaux outils mis en place en janvier 2021 par l'Éducation nationale (exemple de la plateforme Adage pour le recensement des événements et actions culturels). De plus, un questionnaire en ligne à destination des chef.fe.s d'établissements et des directeur.ice.s d'école a été diffusé. Il a permis la collecte de données concernant le stage d'orientation en 3e, les voyages Erasmus+ et les temps de rencontre entre les professionnels de l'éducation et les parents (dans le cadre des cités éducatives). Il est à noter que des difficultés ont été rencontrées pour obtenir des données géolocalisées sur les jeunes résidant en QPV : cette géolocalisation a été réalisée uniquement pour les élèves des cordées de la réussite.

Enfin, une vingtaine d'entretiens a eu lieu afin de préciser certains critères (exemple : participation des habitant.e.s aux instances des cités éducatives).

Acteur.ice.s impliqué.e.s

■ Groupe de travail « Évaluation », fournisseurs de données et acteurs locaux interviewés

- Chef.fe.s de file des cités éducatives
- Délégué.e.s du Préfet
- Chef.fe.s de projet opérationnels pour les villes de Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin et Vénissieux
- Prestataires évaluations locales
- Direction pilotage urbain de la Métropole de Lyon
- Service politique de la ville de la Métropole de Lyon
- Direction de l'éducation de la Métropole de Lyon
- Directeur.ice.s des écoles
- Chef.fe.s d'établissement

■ Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

- Direction prospective et statistiques (DPS) du rectorat de Lyon
- Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

■ Académie de Lyon

- Inspection académique Rhône – DSDEN
- Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC)
- Mission pour l'égalité des chances
- Conseiller.e.s techniques, médecins, infirmières
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) – Ministère de la Justice
- Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône
- 20 acteur.ice.s locaux.ales interviewé.e.s

■ Suivi de la mission

- Christine Lauer, déléguée du Préfet
- Frédéric Raynaud, chargé de mission politique de la ville, Métropole de Lyon

■ Photographies

- Thierry Fournier
- Katerina Holmes
- Julia M Cameron
- Blandine Soulage Rocca

■ Conception et réalisation

- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Évaluation et résultats

Il est important d'informer le.a lecteur.ice que les résultats présentés ici se situent au début de la démarche, en période de crise sanitaire. Quelques indicateurs n'ont pas pu être renseignés. Le rapport de l'agence d'urbanisme fait apparaître que :

1. Les compétences en CP sont satisfaisantes dans les quatre cités éducatives (en 2018 et 2019), avec un niveau en mathématiques qui s'affaiblit au collège et au lycée dans les quatre cités comme dans les autres établissements de la métropole. Les compétences prises en compte dans l'évaluation ont été choisies et sont des compétences complexes de compréhension. Par ailleurs, le rapport montre que l'écart se creuse entre les taux de réussite au brevet des collèges et aux baccalauréats général et technologique des établissements des cités éducatives et les autres établissements de la métropole. L'écart entre les établissements se réduit lorsque l'analyse se concentre sur le taux de réussite au baccalauréat professionnel.
2. Les collèges des quatre cités sont impliqués dans le dispositif « Cordée de la réussite » (environ 14% des collégien.ne.s des cités éducatives sont engagé.e.s dans ce dispositif) avec un ciblage sur les 4^e - 3^e.
3. 16% des élèves en CM2 scolarisés dans une école des quatre cités éducatives entrent en 6^e dans un collège hors cité éducative.
4. Le pourcentage d'élèves qui appartiennent aux classes défavorisées est trois fois plus important dans les collèges des cités éducatives.
5. Une forte implication des acteur.ice.s culturel.le.s et artistiques pour des projets culturels multi-partenariaux.
6. Plus on avance dans le parcours scolaire de l'enfant et moins les parents d'élèves sont impliqués (forte implication en maternelle versus rencontres formelles et échanges individuels). Nonobstant, il apparaît que la cité éducative est reconnue comme un facilitateur des relations avec les parents mais aussi entre les acteurs socio-éducatifs et l'Éducation nationale.
7. Une représentation forte des parents dans certaines cités éducatives (exemple des parents d'élèves de la cité éducative de Grande Île - Vaulx-en-Velin).
8. 91% des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont des garçons sur les communes des cités éducatives.
9. Les entreprises répondent présentes pour la découverte des métiers et les partenariats pour l'apprentissage.
10. Les cités éducatives ont permis de développer des pratiques et des pédagogies innovantes (exemple : « un jeune, un mentor »).
11. Les mobilités pour effectuer un stage de 3^e en dehors de la commune en 2019-2020 ont été plus importantes chez les garçons que chez les filles.
12. Le décrochage scolaire intervient généralement au collège, au niveau de la classe de 3^e et 3^e section d'enseignement général et professionnel (Segpa), et/ou au lycée professionnel (2nde, 1^{ère} année CAP).
13. Les jeunes de 18-24 ans percevant le RSA sont surreprésentés dans les QPV des cités éducatives (9% des allocataires de la CAF âgés de 18 à 24 ans contre 1,3% dans la métropole de Lyon, hors QPV).

Pour chaque critère, la définition des indicateurs, le mode de calcul et les limites pour faciliter l'interprétation des données sont fournis par souci de transparence. Le rapport fait régulièrement état des impacts de la crise sanitaire sur certaines actions conduites dans les cités éducatives comme, par exemple, le faible nombre de participant.e.s.

Critères communs d'évaluation²

1 • Orientation 1 : conforter le rôle de l'école

- 1.1. Résultats aux évaluations nationales au cours de la scolarité obligatoire
- 1.2. Pourcentage d'élèves résidant en QPV engagés dans les cordées de la réussite
- 1.3. Pourcentage d'évitement des collèges publics des cités éducatives vers le privé ou le public hors cités éducatives
- 1.4. Pourcentage de professions et catégories socioprofessionnelles moyennes et favorisées dans les établissements des cités éducatives
- 1.5. Évolution de l'absentéisme par type d'établissements

2 • Orientation 2 : promouvoir la continuité éducative

- 2.1. Évolution du nombre d'enfants et jeunes, engagés dans les actions organisées dans un cadre multi-partenarial en lien avec l'Éducation nationale pour renforcer la continuité éducative dans la cité.
- 2.2. Diversité des temps d'enrichissements partagés entre professionnels de l'éducation (formelle/non formelle) et les parents.

2 - Le terme « indicateurs de suivis » n'a pas été approuvé par les personnes interviewées qui pensent qu'il est primordial, dans le cadre de cette fiche expérience, de parler de critères communs d'évaluation.

2.3. Participation des habitants des cités éducatives aux instances de démocratie participative de la cité.

2.4. Nombre et âge moyen de jeunes suivis par la PJJ.

2.5. Évolution des prises en charge d'élèves avec des troubles de santé et/ou d'apprentissage identifiés à l'occasion des visites médicales scolaires obligatoires.

3 • Orientation 3 : ouvrir le champ des possibles

3.1. Diversité des actions culturelles partenariales qui mobilisent les partenaires à l'échelle de la cité (métropole, PTEAC³, institutions culturelles).

3.2. Évolution du nombre de collégiens et lycéens participant à un dispositif de départ/échange à l'étranger (Erasmus+ et/ ou voyage culturel + pourcentage de filles).

3.3. Pourcentage de stages en 3^e en dehors de la commune (+ pourcentage de filles).

3.4. Niveau scolaire des décrocheurs de 16 à 18 ans suivis par les Centres d'information et d'orientation (CIO).

3.5. Nombre de jeunes de 18-24 ans percevant le RSA⁴.

Enseignements tirés

L'évaluation a permis de dégager des axes prioritaires de travail et d'accompagner le pilotage. Les pilotes estiment que c'est un outil pertinent pour évaluer les politiques publiques, d'une part parce qu'ils ont eu accès à des résultats sur les territoires à l'échelle de la cité éducative, et d'autre part car cette évaluation a permis un changement de regard. En effet, en fournissant les données pour chaque territoire, l'agence d'urbanisme a permis un travail de montée en compétences des acteurs, considéré par ces derniers comme un levier, le rapport donnant une photographie de l'existant sur les territoires concernés.

Enfin, cela est aussi l'occasion de se rendre compte que sans portage politique réel, lancer une démarche d'évaluation d'une telle ampleur est impossible.

Contacts

■ Christine Lauer, déléguée du Préfet

- @ : christine.lauer@rhone.gouv.fr
- Tel : 04 72 61 61 61

■ Nicole Frenay-Ponton, sociologue et directrice d'études politique de la ville et cohésion sociale, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

- @ : agence@urbalyon.org

Ressources

■ « La démarche d'évaluation départementale des cités éducatives dans la métropole de Lyon »

- <https://www.urbalyon.org/fr/CitesEducatives>

3 – Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle.

4 – Revenu de solidarité active.